



COMMUNE DE PENTHALAZ
Conseil communal

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n°2018 – 28 relatif au budget 2019

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de Mmes Patricia Magnenat, Samanta Cardaropoli, de MM. Daniel Rochat, Marc-Eugène Viret, Claude Brocard, Pierre-Yves Dénéreaz et Bernard Morel, s'est réunie à trois reprises pour examiner le budget 2019. Le mardi 6 novembre, Pierre-Yves Dénéreaz était excusé, alors que Mmes Patrizia Ponti et Rosario Monteiro représentaient la commission de gestion. Du côté de la Municipalité, MM. Pieric Freiburghaus (syndic), Didier Chapuis et Yvan Rochat étaient présents dès le début et MM. Yves Jauner et Pierre-André Ischi nous ont rejoints en cours de séance. Le lundi 12 novembre, Pierre-Yves Dénéreaz et Claude Brocard étaient excusés alors que la Municipalité était présente in corpore. Le mercredi 21 novembre enfin, la commission s'est réunie pour peaufiner ce rapport.

Autant le dire tout de suite, le budget que vous avez sous les yeux n'incite pas vraiment à l'optimisme quant à l'avenir financier de notre commune. C'est d'ailleurs une Municipalité plutôt soucieuse que nous avons rencontrée, au point qu'elle songe à demander un audit externe afin de voir où sont les faiblesses de la commune en matière de gestion financière et ce qui pourrait être amélioré. Car elle sent sa marge de manœuvre de plus en plus étreinte.

Le déficit de 333'150 francs affiché sur le budget n'est certes pas excessif en regard de ce qu'on lit concernant certaines communes, mais ce montant est un peu trompeur. On constate en effet que les prélèvements prévus sur les fonds de réserve pour compenser le manque de recettes s'élèvent à quelque 600'000 francs. Autrement dit, le déficit réel envisagé approche plutôt le million, ce qui ne manque pas d'inquiéter, d'autant que nul ne peut prévoir les conséquences réelles de la réforme fiscale voulue par le canton dès 2020 et de la RIEIII.

Avant d'examiner plus en détails certains postes du budget, relevons un élément qui a dû éveiller votre curiosité au niveau de la répartition des charges salariales. Concernant le personnel des services extérieurs, un nouveau logiciel comptable permet désormais de ventiler ces charges en fonction des heures passées dans les différents secteurs où ils sont appelés à travailler.

Puisqu'on en est aux imputations de charges salariales, la commission note avec satisfaction que celles de la Municipalité, qui avaient donné lieu à une modification des conclusions du budget l'année dernière parce que la commission des finances les estimait trop élevées, sont restées stables cette année, au niveau où le Conseil communal les avait ramenées il y a un an.

Examinons maintenant les quelques points qui ont retenu particulièrement notre attention.

- **Sports (1700.314.50)** : Un montant de 47'700 francs est prévu pour l'entretien des installations sportives et de l'agorospace de la place Madeleine Chamot-Berthod, en raison notamment de travaux sur les projecteurs.
- **Piscine-camping (1706)** : La reprise complète de la gestion de la piscine et du camping au début de l'année n'a pas été une simple affaire pour la commune, ce qui montre, soit dit en passant, que les tâches qu'accomplissait le comité de la piscine étaient conséquentes. Cela a en effet occasionné un travail important pour notre administration... et provoqué quelques petits couacs. Pour l'année prochaine, on relèvera que près de 100'000 francs sont prévus pour des travaux d'entretien sur les bassins, les bâtiments de la piscine et du camping ainsi que sur les parcs et zones de loisirs.
- **Service informatique (190.315)** : Le montant conséquent de 213'900 francs prévu pour les contrats d'entretien et de maintenance du service informatique a donné lieu à quelques discussions car une somme déjà très importante avait été mise au budget 2018 pour le remplacement du matériel informatique et l'installation du nouveau système. Yves Jauner nous a expliqué que ce nouveau système engendrait encore des frais importants au niveau de la maintenance et des mises à jour. Ces travaux sont forcément externalisés car il n'est pas concevable d'engager un informaticien pour une commune de notre dimension. M. Jauner a précisé qu'il avait demandé une offre à différentes entreprises afin de voir s'il serait possible d'effectuer ce travail à meilleur marché. La commission espère évidemment une certaine stabilisation, voire une baisse des coûts dans le futur.
- **Impôts (210)** : Les rentrées fiscales prévues sur le revenu (5'500'000 francs) sont plus modestes que celles de l'an dernier. Anne-Laure Girard, notre boursière, s'est voulue prudente. Espérons au moins que ce montant sera atteint. Au point 210.451, on remarque une rentrée compensatoire de 35'500 francs de l'Etat de Vaud concernant la RIEIII. Ce montant a été indiqué par le canton.
- **Centre communal du Verger (3560.452.25)** : La participation de l'ASICoPe va sensiblement baisser par rapport au budget précédent, et cela même si on ajoute celle de l'ASIVenoge, pour la simple et bonne raison que le bâtiment est désormais amorti.
- **Rte de la Gare 38 (3569.314.1)** : Les 14'000 francs prévus vont servir à sécuriser le bâtiment afin d'éviter que des gens puissent y accéder.
- **Routes (430.314.2)** : Près de 100'000 francs sont prévus pour l'entretien des routes. Si ce montant, sensiblement supérieur à celui du budget 2018, est aussi élevé, c'est qu'il comprend les cas d'expropriations du rond point de la Gare, qui n'ont pas encore été tous réglés.
- **Elimination des déchets (450.434)** : La commission se plaît à souligner la baisse de 20 francs par personne de la taxe forfaitaire sur les déchets, mais se demande dans le même temps si c'est bien utile en constatant qu'un prélèvement de 20'500 francs sur le fonds de réserve est prévu pour équilibrer le compte.
- **Police & Assistant de sécurité publique (610.390.1)** : La forte baisse des charges salariales est due au départ de notre assistant de police. Le contrôle des parkings est désormais externalisé et à cet effet, une somme de 15'300 francs est inscrite au budget.

- **Cantine communale – microcoque (711.433)** : S'il y a une forte baisse au niveau de la participation des parents par rapport à 2018 – 101'400 francs contre 132'300 francs – c'est que le montant prévu au budget l'an dernier a été surévalué.

La commission des finances est consciente, par les temps qui courent, de la difficulté d'établir un budget qui s'approche de l'équilibre et de trouver la bonne balance entre limiter les dépenses et assurer le bien-être des citoyens de la commune. Consciente aussi que notre Municipalité n'a pas, et de loin, tous les atouts dans son jeu par rapport au canton. Elle remercie nos municipaux pour la clarté de leurs explications et vous recommande, à l'unanimité, d'accepter les conclusions du préavis relatif au budget 2019 telles qu'elles vous sont présentées dans le préavis.

Penthalaz, le 21 novembre 2018

Le rapporteur:

Bernard Morel



Les membres:

Patricia Magnenat

Samanta Cardaropoli



Daniel Rochat



Marc-Eugène Viret



Claude Brocard



Pierre-Yves Dénéreaz

